|  |  |
| --- | --- |
|  | PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES PAYS-D'EN-HAUT MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLESSéance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, tenue le 13 décembre 2018 à 19h30 en la salle du Conseil, sise au 47, rue de l'Église, Lac-des-Seize-Îles, lieu ordinaire des séances du conseil et conformément au code municipal, sont présents madame les conseillères Corina Lupu et France Robillard Pariseau, et messieurs les conseillers, David Estall, Daniel Filiatrault et Claude Pariseau formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, René Pelletier. Madame Alison Drylie, Directrice générale et secrétaire-trésorière, également présente, agit comme greffier.Absent : Michel Roch, conseiller**ORDRE DU JOUR**[1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2018](#_Toc532303608)[2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR](#_Toc532303609)[3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX](#_Toc532303610)[3.1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 NOVEMBRE 2018](#_Toc532303611)[4. ADMINISTRATION ET FINANCES](#_Toc532303612)[4.1. APPROBATION DES COMPTES](#_Toc532303613)[4.2. TRANSFERTS BUDGÉTAIRES](#_Toc532303614)[4.3. DÉPÔT DES ÉTATS DES COMPARATIFS DES REVENUS DÉPENSES](#_Toc532303615)[4.4. AMÉNAGEMENT D’UNE PATINOIRE À LA MARINA](#_Toc532303616)[4.5. APPUI À LA DÉCLARATION CITOYENNE UNIVERSELLE D’URGENCE CLIMATIQUE](#_Toc532303617)[4.6. APPUI AU MAINTIEN DES SERVICES DESTINÉS AUX FRANCOPHONES DE L’ONTARIO](#_Toc532303618)[4.7. CRÉATION ET PARTICIPATION À UN COMITÉ CHARGÉ D’ÉTUDIER LE DÉVELOPPEMENT DE LA GÉOMATIQUE À LA MRC](#_Toc532303619)[4.8. DÎNER DE NOËL DES EMPLOYÉS ET CONSEIL](#_Toc532303620)[4.9. MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE NÉGOCIER LES TERMES DU CONTRAT DE MAITRE RAYNALD MERCILLE, CONSULTANT RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES](#_Toc532303621)[5. SÉCURITÉ PUBLIQUE](#_Toc532303622)[5.1. FORMATION D’UN COMITÉ DE SÉCURITÉ CIVILE – ENTENTE INTERMUNICIPALE EN SÉCURITÉ CIVILE](#_Toc532303623)[5.2. MODIFICATION DU TABLEAU SAUVETAGE HORS ROUTE (HIVER/ÉTÉ) DE L’ADDENDA 2 DE L’ENTENTE RÉGIONALE D’ASSISTANCE MUTUELLE EN SÉCURITÉ INCENDIE (CI-APRÈS, ENTENTE).](#_Toc532303624)[6. TRANSPORT ET VOIRIE](#_Toc532303625)[6.1. PAIEMENT DE LA FACTURE D’ARRIMAGE.COM POUR LA RÉPARATION URGENTE DU PONT FANDRICH E 3 SEPTEMBRE 2018](#_Toc532303626)[6.2. ACHAT BALISES DÉLIMITANT LES PONCEAUX SUR LA RUE BRIN](#_Toc532303627)[7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT](#_Toc532303628)[8. LOISIRS ET CULTURE](#_Toc532303629)[9. VARIA](#_Toc532303630)[10. DOCUMENTS DÉPOSÉS](#_Toc532303631)[11. PÉRIODE DE QUESTIONS](#_Toc532303632)[12. LEVÉE DE LA SÉANCE](#_Toc532303633)OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2018Monsieur le maire René Pelletier souhaite la bienvenue et ouvre la séance constatant le quorum à 19h31. |
| **2018-12-202** | ADOPTION DE L’ORDRE DU JOURATTENDU le projet d’ordre du jour ;IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Corina Lupu et unanimement résolu : QUE l’ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé. |
|  | APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX  |
| **2018-12-203** | APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 NOVEMBRE 2018ATTENDU que les membres ont tous reçu le projet de procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2018 joint à la convocation de la présente séance ;IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Claude Pariseau et unanimement résolu : QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2018 soit et est approuvé tel que rédigé. |
|  | ADMINISTRATION ET FINANCES |
| **2018-12-204** | APPROBATION DES COMPTESATTENDU le dépôt de la liste des comptes déposée par le secrétaire-trésorier qui certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir ces dépenses au montant total de 72 116.04 $.IL EST DÛMENT PROPOSÉ par David Estall et unanimement résolu : QUE le conseil approuve et entérine le paiement des comptes suivants :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Type** | **Période** | **Total** |
| Dépenses incompressibles | Du 24 nov. au 14 déc. 2018 | 60 141.65 $ |
| Déboursés | Du 24 nov. au 14 déc. 2018 | 11 974.39 $ |

 |
|  | TRANSFERTS BUDGÉTAIRESAucun transfert ce mois-ci. |
|  | DÉPÔT DES ÉTATS DES COMPARATIFS DES REVENUS DÉPENSES |
| **2018-12-205** | AMÉNAGEMENT D’UNE PATINOIRE À LA MARINAATTENDU le démontage de la patinoire située sur la rue de l’Église au mois de novembre 2018 ;ATTENDU la volonté initiale du conseil municipal d’offrir une patinoire à ses citoyens sur le lac, démarche nécessitant toutefois une planification anticipée en termes de dispositifs en sécurité et santé au travail ainsi qu’au niveau de ressources financières et techniques;Par conséquent,IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Claude Pariseau et unanimement résolu : QUE la municipalité aménage pour l’hiver 2018-2019 une patinoire sans bandes au stationnement de la marina conditionnellement à l’acceptation des assurances. |
| **2018-12-206** | APPUI À LA DÉCLARATION CITOYENNE UNIVERSELLE D’URGENCE CLIMATIQUEATTENDU l’augmentation dans l’atmosphère des gaz à effet de serre (provenant de l’industrie, des transports, de l’agriculture et de la fonte du pergélisol) et de l’augmentation de la température moyenne du globe qui, par sa vitesse, dérègle de façon sans précédent le climat mondial ;ATTENDU QUE tous les indicateurs scientifiques montrent que nous sommes en crise climatique, que nous nous dirigeons à court terme vers une catastrophe appelée « bouleversement climatique abrupt et irréversible » qui menace la civilisation et la vie;ATTENDU les actions inadaptées des acteurs politiques face à la situation dramatique qui se développe dangereusement ;ATTENDU QUE le conseil de sécurité de l’ONU qualifie le changement climatique d’amplificateur de menace à la paix et à la sécurité ;Par conséquent,IL EST DÛMENT PROPOSÉ par David Estall et unanimement résolu : QUE le conseil de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles approuve la Déclaration citoyenne universelle d’urgence climatique et reconnait l’état d’urgence climatique. |
| **2018-12-207** | APPUI AU MAINTIEN DES SERVICES DESTINÉS AUX FRANCOPHONES DE L’ONTARIOATTENDU la décision du gouvernement de l’Ontario de couper dans les services aux francophones de son territoire, notamment en abolissant le Commissariat aux services en français de l’Ontario et en abandonnant le projet d’université francophone; ATTENDU la décision de l’Assemblée de la francophonie ontarienne de s’opposer aux décisions du gouvernement de l’Ontario;ATTENDU la volonté des maires et des conseillers réunis au sein de l’Association française des municipalités de l’Ontario de se joindre au mouvement et qui demande au gouvernement de l’Ontario de revenir sur sa décision; ATTENDU QUE les leaders franco-ontariens ont jugé insuffisante l’annonce faite par le premier ministre Doug Ford, concernant la nomination d’un adjoint à l’ombudsman et d’un adjoint aux affaires francophones à son bureau; ATTENDU QUE le premier ministre Doug Ford a affirmé que les francophones de l’Ontario constituent une des minorités culturelles de la province, reniant ainsi la notion des peuples fondateurs; ATTENDU la démarche du premier ministre du Québec François Legault auprès du premier ministre de l’Ontario; Par conséquent,IL EST DÛMENT PROPOSÉ par David Estall et unanimement résolu : QUE la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles demande au premier ministre de l’Ontario de revenir sur sa décision en rétablissant le Commissariat qu’il a aboli et en assurant la réalisation du projet d’université francophone en Ontario; QUE le conseil exprime sa solidarité avec les membres des conseils municipaux francophones de l’Ontario; QUE le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de poursuivre leurs démarches pour faire en sorte que le gouvernement de l’Ontario fasse marche arrière; QUE le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de soutenir concrètement les communautés francophones de l’Ontario; QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre de l’Ontario, à la ministre déléguée aux Affaires francophones de l’Ontario, au premier ministre du Canada, au premier ministre du Québec, à l’Association française des municipalités de l’Ontario et à la Fédération québécoise des municipalités. |
| **2018-12-208** | CRÉATION ET PARTICIPATION À UN COMITÉ CHARGÉ D’ÉTUDIER LE DÉVELOPPEMENT DE LA GÉOMATIQUE À LA MRCATTENDU le « Rapport préliminaire d’étude d’opportunité sur un regroupement de service régional en géomatique » déposé lors de la rencontre des directeurs généraux à la MRC tenue le 29 novembre 2018 ; ATTENDU QUE dans le cadre de la réalisation de ce rapport, le chargé de projet a rencontré toutes les municipalités afin de connaître l’état de situation et les besoins des municipalités en géomatique ; ATTENDU QUE ce rapport recommande la création d’un service de géomatique à la MRC pour répondre aux besoins des municipalités et de la MRC ;ATTENDU QUE les directeurs et directrices présents lors de cette rencontre estiment qu’il est pertinent d’étudier cette opportunité plus attentivement en vue de faire une proposition formelle au conseil des maires au courant de l’année 2019 ;ATTENDU QUE lors de cette rencontre, il a été convenu de former un comité pour développer cette idée dans la mesure où les municipalités manifesteront leur intérêt à développer un tel projet.Par conséquent,IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Daniel Filiatrault et unanimement résolu : QUE la municipalité manifeste à la MRC son intérêt à participer au comité qui sera responsable d’étudier un projet de développement d’un service en géomatique régional et à cet effet, d’autoriser la direction générale ou son représentant pour participer aux rencontres dudit comité. Il est de plus convenu que suite aux travaux dudit comité, des recommandations sont déposées au conseil de la MRC au cours de l’année 2019. |
| **2018-12-209** | DÎNER DE NOËL DES EMPLOYÉS ET CONSEILATTENDU QUE le conseil désire offrir une reconnaissance aux employés de la municipalité en cette fin d’année 2018 par la tenue d’un dîner de Noël le 14 décembre 2018;Par conséquent,IL EST DÛMENT PROPOSÉ par France Robillard Pariseau et unanimement résolu : QUE le conseil autorise la tenue d’un dîner de Noël regroupant conseillers et employés municipaux le 14 décembre 2018 ;QUE le conseil autorise à cette fin une dépense n’excédant pas 400 $, taxes et service inclus, à être imputée au poste budgétaire 02 19000 416. |
| **2018-12-210** | MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE NÉGOCIER LES TERMES DU CONTRAT DE MAITRE RAYNALD MERCILLE, CONSULTANT RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUESATTENDU QU’un mandat a été confié à Me Raynald Mercille par voie de résolution le 20 décembre 2017 pour ses services de consultation en gestion de personnel et relations de travail;ATTENDU QUE ce mandat s’échelonne sur un mandat de 4 ans, soit de 2018 à 2021;Par conséquent,IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Corina Lupu et unanimement résolu : QUE le conseil mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière à entamer des négociations avec Me Raynald Mercille en lien avec le mandat confié en décembre 2017 et de faire part des conclusions aux membres du conseil municipal. |
|  | SÉCURITÉ PUBLIQUE |
| **2018-12-211** | FORMATION D’UN COMITÉ DE SÉCURITÉ CIVILE – ENTENTE INTERMUNICIPALE EN SÉCURITÉ CIVILEATTENDU le dépôt aux membres du conseil d’une lettre relative à la formation d’un comité de sécurité civile dans le cadre d’une entente intermunicipale en sécurité civile;ATTENDU QUE le but de la formation du comité de sécurité civile est de rédiger une entente afin de mettre en commun des ressources humaines, matérielles et l’expertise des municipalités de la MRC; ATTENDU QUE la MRC désire qu’un représentant de la municipalité soit délégué dans le cadre de ce comité ad hoc en sécurité civile;Par conséquent,IL EST DÛMENT PROPOSÉ par David Estall et unanimement résolu :QUE le conseiller Claude Pariseau soit mandaté pour participer au comité ad hoc de sécurité civile de la MRC des Pays-d’en-Haut. |
| **2018-12-212** | MODIFICATION DU TABLEAU SAUVETAGE HORS ROUTE (HIVER/ÉTÉ) DE L’ADDENDA 2 DE L’ENTENTE RÉGIONALE D’ASSISTANCE MUTUELLE EN SÉCURITÉ INCENDIE (CI-APRÈS, ENTENTE).ATTENDU QU’en mars 2013, le conseil de la MRC acceptait le projet de répartition des services spécialisés (espace clos, sauvetage hors route, sauvetage nautique et sauvetage en hauteur) et la tarification en intégrant l’addenda 2 à l’Entente;ATTENDU l’évolution des services et la nécessité d’y apporter une révision;ATTENDU la recommandation du comité de sécurité incendie (CSI) adressée au conseil de la MRC des Pays-d’en-Haut afin de modifier la tarification inscrite au tableau de sauvetage hors route (hiver/été) ;ATTENDU la résolution du conseil de la MRC des Pays-d’en-Haut, CM 351-11-18 qui prévoit :* D’ACCEPTER l’ajout de la « tarification intérieure de la MRC » pour le sauvetage hors route (hiver/été);
* DE MODIFIER la tarification qui est inscrite au tableau sauvetage hors route (hiver/été) de l’addenda 2 de l’Entente, tel que déposée.

Par conséquent,IL EST DUMENT PROPOSÉ par David Estall et unanimement résolu :D’ACCEPTER l’ajout de la « tarification intérieure de la MRC » pour le sauvetage hors route (hiver/été);D’AUTORISER René Pelletier, maire de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles à signer l’« addenda no 2 (services spécialisés) / Entente régionale d’assistance mutuelle en sécurité incendie »;D’AUTORISER Alison Drylie, directrice générale de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles à signer l’ « addenda no 2 (services spécialisés) / Entente régionale d’assistance mutuelle en sécurité incendie ». |
|  | TRANSPORT ET VOIRIE |
| **2018-12-213** | PAIEMENT DE LA FACTURE D’ARRIMAGE.COM POUR LA RÉPARATION URGENTE DU PONT FANDRICH E 3 SEPTEMBRE 2018ATTENDU un affaissement subit au pont Fandrich dans la soirée du 3 septembre 2018;ATTENDU QUE cet affaissement posait un danger aux citoyens de la municipalité ;Par conséquent,IL EST DÛMENT PROPOSÉ par France Robillard Pariseau et unanimement résolu :QUE le conseil autorise le paiement de la facture d’Arrimage.com pour la réparation urgente effectuée au pont Fandrich le 3 septembre 2018 au montant de 601.32 $ a être imputé au poste budgétaire 02 61000 419. |
| **2018-12-214** | ACHAT BALISES DÉLIMITANT LES PONCEAUX SUR LA RUE BRINATTENDU la réfection et le réaménagement récent des rues Brin et Tassé;ATTENDU la volonté d’assurer une homogénéité à ce secteur de la municipalité ;Par conséquent,IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Daniel Filiatrault et résolu : QUE le conseil autorise l’achat et la pose de 22 balises de qualité (environ 10 $ par unité) délimitant les ponceaux dans les entrées privées sur les rues Brin et Tassé et que cette dépense d’un montant maximal de 250 $ soit imputée au poste budgétaire 02 32000 520.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  | Oui | Non | Abstention | Absent |
| René Pelletier | Maire |  |  | x |  |
| Michel Roch | District # 1 |  |  |  | x |
| David Estall | District # 2 | x |  |  |  |
| Claude Pariseau | District # 3 | x |  |  |  |
| France Robillard Pariseau | District # 4 | x |  |  |  |
| Corina Lupu | District # 5 | x |  |  |  |
| Daniel Filiatrault | District # 6 | x |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |

 |
|  | URBANISME ET ENVIRONNEMENT |
|  | LOISIRS ET CULTURELa conseillère France Robillard Pariseau mentionne que le Comité de loisirs tient son 5 à 7 de Noel le vendredi 21 décembre au Centre Marcel Tassé. |
|  | VARIA1. Confirmation de la Commission de toponymie

Le maire René Pelletier confirme avoir reçu l’approbation de la Commission de toponymie pour la modification de nom du chemin Tassé à rue Brin. |
|  | DOCUMENTS DÉPOSÉS1. Avis public, règlement 372-2018 de la MRC des Pays-d’en-Haut portant sur le Code d’éthique du préfet
2. Avis public, règlement 373-2018 de la MRC des Pays-d’en-Haut portant sur le Code d’éthique des employés
 |
|  | PÉRIODE DE QUESTIONS |
| **2018-12-215** | LEVÉE DE LA SÉANCEÉtant 20h21, IL EST DÛMENT PROPOSÉ par France Robillard Pariseau et unanimement résolu de lever l’assemblée l’ordre du jour étant épuisé.  |

 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 Alison Drylie

 Directrice générale et secrétaire-trésorière

 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 René Pelletier

 Maire